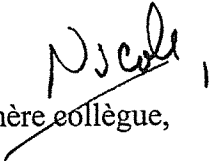


Le Président

Le 2 avril 2015

Madame Nicole Léger
Députée de Pointe-aux-Trembles
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, Bureau 2.117
Québec (Québec) G1A 1A4


Chère collègue,

La présente fait suite à la lettre que vous m'adressiez le 26 mars dernier et dans laquelle vous me faites part de vos préoccupations quant à l'horaire des travaux parlementaires. De manière plus spécifique, vous soulignez les difficultés découlant de la convocation de l'Assemblée en séance les lundis et vendredis en regard du travail que peuvent effectuer les députés dans leurs circonscriptions respectives ou en commission parlementaire. Vous concluez également qu'en raison de considérations familiales, cette pratique peut décourager certaines personnes à s'impliquer en politique.

Comme vous le mentionnez alors, le *Règlement de l'Assemblée nationale* donne au gouvernement une grande latitude quant aux moments où l'Assemblée et les commissions parlementaires peuvent se réunir. En présence de dispositions claires qui consacrent cette prérogative du gouvernement, il n'appartient pas à la présidence de juger de l'opportunité pour l'Assemblée ou les commissions parlementaires de se réunir les lundis ou vendredis, ni de proposer unilatéralement de modifier ces dispositions.

Je souligne d'ailleurs que l'actuel horaire des travaux parlementaires est le fruit de la réforme parlementaire de 2009 adoptée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée nationale. Si d'autres changements étaient à envisager en cette matière, le même processus de modification devrait être suivi.

...2

À cet égard, je m'engage à transmettre vos préoccupations au Comité de réflexion chargé de se pencher sur le fonctionnement de l'Assemblée et des commissions parlementaires ayant été mis en place au début de la législature. Puissent vos préoccupations alimenter sa réflexion sur la manière d'améliorer nos pratiques parlementaires.

En vous remerciant de l'intérêt marqué que vous manifestez envers le fonctionnement de notre institution parlementaire, je vous prie d'agréer, chère collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



JACQUES CHAGNON